

Direction des services professionnels

PROCÉDURE

PRÉ-NETTOYAGE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX CRITIQUES ET SEMI- CRITIQUES AUX POINTS D'UTILISATION, INCLUANT LES BLOCS OPÉRATOIRES

Nº Procédure : PRO-067
Responsable de l'application : Direction des services professionnels

Approuvée par : Comité de direction
Date d'approbation : 2024-08-27

Destinataires : Utilisateurs de dispositifs médicaux critiques et semi-critiques réutilisables au CIUSSS EMTL

1. ÉTAPES COMMUNES

- **1.1.** Se référer à la politique POL-090 Gestion de la qualité en matière de retraitement des dispositifs médicaux ;
- **1.2.** Se référer à la politique POL-086 *Politique-cadre de prévention et contrôle des infections* ;
- **1.3.** Se référer à la POL-065 Hygiène des mains ;
- 1.4. Les dispositifs médicaux (DM) critiques et semi-critiques doivent obligatoirement être pré-nettoyés¹ avant leur transport vers l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) ou au point de d'utilisation, pour éviter toute contamination ou transmission d'infections par des matières biologiques;
- **1.5.** S'assurer de réduire au minimum le risque d'exposition aux microorganismes et de transmission de ces derniers ;
- **1.6.** Respecter en tout temps les règles d'application des pratiques de base²;
- **1.7.** Chaque secteur doit s'approprier les rôles et responsabilités qui lui incombent en prévention et contrôle des infections ;
- **1.8.** Chacun des utilisateurs de DM doit se référer à la vidéo de formation disponible sur le pré-nettoyage des dispositifs médicaux réutilisables critiques et semicritiques au point de service du CIUSSS de l'Estrie CHUS sur la plateforme numérique d'apprentissage ENA : numéro 12333 : https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=12333

¹ Le pré-nettoyage réduit la charge biologique sur les DM, empêche le séchage des souillures, réduit au minimum l'endommagement des DM, afin de prévenir la contamination de l'enivrement lors du transport. Ceci facilite le nettoyage des équipement DM.

² Pratique de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins. Agence de la santé publique du Canada septembre 2017. http://www.phac-aspc.gc.ca/dpg-fra.php#controle.

2. GESTIONNAIRES CLINIQUES

- **2.1.** S'assurer que la présente procédure soit connue et correctement appliquée dans son service ;
- **2.2.** S'assurer que les utilisateurs possèdent les connaissances adéquates pour accomplir cette procédure ;
- **2.3.** S'assurer de l'accessibilité et de la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI) en tout temps ;
- **2.4.** S'assurer de mettre à la disposition des utilisateurs le matériel requis (détergent enzymatique, brosses, etc.);
- **2.5.** S'assurer de l'accessibilité et de la disponibilité des produits pour l'hygiène des mains (du savon à mains ou de la solution hydroalcoolique) ;
- **2.6.** Effectuer minimalement une fois par année et au besoin des audits de conformité du pré-nettoyage des DM critiques et semi-critiques auprès de leur personnel selon les recommandations des lignes directrices³;
- **2.7.** Diffuser les résultats des audits effectués auprès de leur personnel et en discuter lors des stations visuelles opérationnelles ou rencontres d'équipe et tout autre comité approprié ;
- **2.8.** Rapporter aux personnes concernées toutes difficultés rencontrées dans l'application de cette procédure.

3. GESTIONNAIRES DES UNITÉS DE RETRAITEMENT DES DISPOSITIFS MÉDICAUX (URDM)

- **3.1.** S'assurer que la présente procédure soit connue par l'ensemble du personnel des secteurs impliqués ;
- **3.2.** Sensibiliser les équipes cliniques à l'importance de respecter la procédure au point d'utilisation :
- 3.3. Signaler toute problématique en lien avec le pré-nettoyage au service concerné ;
- **3.4.** Rapporter tout incident ou accident lié au pré-nettoyage au service concerné.

4. SERVICE DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

- **4.1.** Diffuser un message clair sur la priorité à accorder aux activités de prévention et contrôle des infections et de travailler en partenariat ;
- **4.2.** Collaborer étroitement avec la conseillère en retraitement des dispositifs médicaux pour connaître les meilleures pratiques en vigueur sur les particularités en lien avec les DM ;
- **4.3.** Formuler les recommandations pour toutes situations particulières en lien avec la présente procédure.

³ Normes CSA Z314-23, Retraitement des dispositifs médicaux au Canada dans tous les milieux de soins, juillet 2023.

5. UTILISATEUR

- **5.1.** Jeter tout matériel à usage unique. En cas de doute, valider le symbole « ③ » sur l'emballage ;
- **5.2.** S'assurer d'avoir la formation nécessaire et maintenir à jour ses connaissances en fonction des changements ou mise à jour ;
- **5.3.** Signaler à son gestionnaire toute problématique au niveau du processus, bris ou manque d'équipement ;
- 5.4. Respecter le délai maximal d'une heure entre la fin de l'utilisation du dispositif médical réutilisable et le pré-nettoyage. Si ce délai n'est pas respecté, un formulaire AH-223 doit être complété ;
- **5.5.** Respecter l'hygiène des mains en tout temps :

Avant d'entrer et en sortant de l'utilité souillée ;

- Lorsqu'il y a un changement de gants à faire, en raison d'une déchirure ou lorsqu'on désire prendre un item rangé dans les armoires de l'utilité souillée ou toutes autres situations qui requièrent le retrait des gants pendant l'intervention;
- Se référer aux vidéos de formations sur la technique d'hygiène des mains via intranet : Soins et services / Services professionnels / Prévention des infections / Éducation et formation / Vidéos explicatifs / Hygiène des mains : https://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=3182;
- **5.6.** Respecter le port et retrait de l'équipement protection individuel aux moments opportuns (annexe 1).

6. ÉTAPES DU PRÉ-NETTOYAGE

6.1. DISPOSITIFS MÉDICAUX

⇒ SECTEURS CLINIQUES ET UNITÉS DE SOINS

Pour les dispositifs médicaux, choisir entre les 2 options suivantes selon la présence ou non d'utilité souillée.

- 6.1.1 Si présence d'une utilité souillée dans le service (en dehors des heures d'ouverture de l'URDM ou si lien de proximité faible avec l'URDM) (se référer aux annexes 1, 2, 3, 4 et 5)
 - Procéder à l'hygiène des mains :
 - Enfiler l'ÉPI;
 - Désinfecter l'évier avec le produit désinfectant utilisé dans l'établissement avant et après le pré-nettoyage;
 - Déposer les DM dans une solution de trempage pour instruments (eau et détergent enzymatique);
 - Ne jamais laisser tremper les instruments dans une solution enzymatique pour une période plus longue que ce qui est recommandé par le fabricant du détergent enzymatique;
 - Respecter en tout temps les recommandations du fabricant pour la dilution, la durée de trempage ainsi que la conservation de la solution enzymatique;

- Brosser les DM avec une solution adaptée ou un linge doux non pelucheux jetable dans la solution enzymatique :
 - La brosse doit être inspectée avant chaque utilisation. Elle doit être jetée si elle est endommagée (présence de rouille, de débris, soies manquantesou usées);
 - Les brosses doivent être nettoyées et décontaminées, avec le produit désinfectant approuvé et séchées à l'air entre chaque utilisation. Entreposer les brosses dans un endroit propre et sec.
- Rincer à l'eau du robinet les DM;
- Ne jamais utiliser de solution saline sur les DM;
- Assécher les DM avec un linge doux, propre et non pelucheux ;
- Déposer le DM dans le contenant fermé prévu à cet effet, en attendant leur transport à l'URDM ;
- Retirer et jeter les ÉPI et procéder à l'hygiène des mains.

6.1.2 Si absence d'utilité souillée dans le service (en dehors des heures d'ouverture de l'URDM ou si lien de proximitéfaible avec l'URDM (annexe 5)

- Nettoyer les DM avec une lingette pré-humidifiée ou conserver les DM humides, dans un contenant fermé prévu à cet effet, jusqu'à leur transport à l'URDM (gel, mousse ou vaporisateur prévu à cet effet);
- Rincer les DM avec canaux avec de l'eau potable jusqu'à retour d'eau claire ;
- Ne jamais utiliser de solution saline sur les DM;
- Retirer les gants et procéder à l'hygiène des mains.

⇒ BLOC OPÉRATOIRE

Si les DM sont acheminés directement à l'URDM (lien de proximité fort avec l'URDM)

Durant l'intervention chirurgicale

- Nettoyer et irriguer les DM avec de l'eau stérile uniquement :
 - Éliminer toute trace de souillure à l'aide d'une compresse imbibéed'eau stérile :
 - À la fin de l'intervention chirurgicale.
- Nettoyer et irriguer les DM avec de l'eau stérile uniquement à la fin de la chirurgie;
- Mettre à part :
 - Les lentilles, les aspirateurs et les instruments canulés ;
 - Les moteurs, les câbles, les sondes BK et invasives, les pinces bipolaires et les fibres optiques :
 - → Démonter les DM démontables (trocart, pinces laparoscopiques);
 - → Séparer les pointus tranchants, les instruments doivent être ouverts de manière à en exposer les mâchoires et les charnières ;
 - → Mettre à part les piquants-tranchants et les DM non immersibles ;
 - → Aspirer les liquides en salle d'opération.

 Transporter les DM souillés vers l'URDM dans des contenants couverts et entièrement confinés ou dans des chariots fermés ou avoir une couverture imperméable si les DM souillés sont transportés dans un chariot ouvert.

6.2. ENDOSCOPES

AVEC CANAUX

- Essuyer le tube d'insertion avec un linge doux, propre et non pelucheux imbibé de solution recommandée, pousser les freins en position libre, placer la bague d'ajustement en position zéro ;
- Irriguer tous les canaux : air-eau, succion et biopsie avec la solution recommandée fraîchement préparée ;
- Purger les canaux avec de l'air selon les recommandations du fabricant ;
- Pour les duodénoscopes ou certains écho-endoscopes linéaires munis d'un canal élévateur ouvert, irriguer manuellement ce canal avec la solution recommandée et le rincer immédiatement par la suite, selon les recommandations du fabricant;
- Tous les canaux de l'endoscope doivent être pré-nettoyés, qu'ils aient été utilisés ou non ;
- Rechercher toute trace d'irrégularité de surface sur la gaine externe du tube d'insertion par une inspection visuelle et tactile ;
- Retirer toutes les parties amovibles, incluant le canal auxiliaire, jeter si à usage unique ;
- Installer le bouchon d'étanchéité ;
- Placer l'endoscope et les parties amovibles réutilisables dans un contenant fermé dédié, prévu à cet effet, pour son transport dans le local souillé de retraitement;
- Retirer les gants et procéder à l'hygiène des mains.

SANS CANAUX

- Essuyer le tube d'insertion avec une lingette pré humidifiée (respecter les recommandations du fabriquant de la lingette) ; pousser les freins en position libre, placerla baque d'ajustement en position zéro ;
- Rechercher toute trace d'irrégularité de surface sur la gaine externe du tube d'insertion par une inspection visuelle et tactile;
- Retirer toutes les parties amovibles, incluant le canal auxiliaire, jeter si à usage unique;
- Installer le bouchon d'étanchéité ;
- Placer l'endoscope et les parties amovibles réutilisables dans un contenant fermé dédié, prévu à cet effet, pour son transport dans le local souillé de retraitement;
- Retirer les gants et procéder à l'hygiène des mains.

6.3. SONDES ENDOCAVITAIRES

- Toujours référer aux PON spécifiques ainsi qu'aux recommandations du fabricant pour chaque type de sonde endocavitaire;
- Retirer la gaine de protection et la jeter, s'il y a lieu ;

- Enlever l'excès de gel à ultrasons avec un linge doux, propre et non pelucheux;
- Essuyer les surfaces du DM, du raccordement de la sonde jusqu'au bout distal, avec une lingette pré humidifiée (respecter les recommandations du fabriquant);
- Rechercher toute trace d'irrégularité de surface sur le DM par une inspection visuelle ;
- Placer le DM dans un contenant fermé, dédié au matériel souillé pour son transport vers le local de retraitement;
- Retirer les gants et procéder à l'hygiène des mains.

7. ÉLABORATION, RÉDACTION ET MISE À JOUR DE LA PRÉSENTE PROCÉDURE

6.2 Service de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (DSP)

Responsable de l'élaboration, de la rédaction et de la mise à jour de la procédure.

6.3 Service de prévention et contrôle des infections (DSP)

Service ayant participé à l'élaboration, la rédaction et la mise à jour de la procédure.

6.4 Calendrier de révision de la procédure

La présente procédure devra être révisée tous les 4 ans ou plus rapidement en fonction des besoins.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente procédure entre en vigueur le jour de son adoption par le Comité de direction et annule, par le fait même, toutes procédures en cette matière adoptées antérieurement dans l'une des installations administrées par le CIUSSS-EMTL.

9. RÉFÉRENCES

- Retraitement des dispositifs médicaux au Canada dans tous les milieux de soins, Association canadienne de normalisation. CAN/CSA Z314-23. Juillet 2023.
- Retraitement des sondes d'échographie et des sondes pour compteur gamma intraopératoire, Fiche technique INSPQ, Juillet 2016.
- Retraitement des dispositifs endoscopiques flexibles, Guide de pratique INSPQ, Octobre 2014.
- Retraitement des dispositifs médicaux critiques, Guide de pratique INSPQ, Mai 2014.
- Schéma du pré-nettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés, actions à poser pour le pré-nettoyage, Centre expertise en retraitement des dispositifs médicaux (CERDM) INSPQ, Mars 2019
- Schéma du pré-nettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés, en dehors des heures ouvrables de l'URDM, Centre expertise en retraitement des dispositifs médicaux (CERDM) INSPQ, Novembre 2018.
- Normes et lignes directrices et énoncés de position de l'AIISC pour la pratique des soins infirmiers périopératoires. Association des infirmières et infirmiers de la salle d'opération du Canada (AIISOC). 16e édition- 2023.

10. ANNEXES

- Annexe 1 : Étapes à suivre pour mettre et retirer l'EPI
- Annexe 2 : Affiche du pré-nettoyage des DM souillés réutilisables avec un doseur
- Annexe 3 : Affiche du pré-nettoyage des DM souillés réutilisables avec une pompe automatisée
- Annexe 4 : Aide-mémoire pré-nettoyage des dispositifs médicaux
- Annexe 5 : Schéma du pré-nettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés, actions à poser pour le pré-nettoyage (INSPQ)

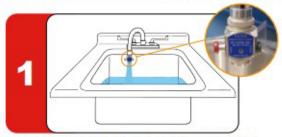
ANNEXE 1 : Étapes à suivre pour mettre et retirer l'EPI

	REVÊTIR L'EPI	RETIRER L'EPI
1)	Hygiène des mains	1) Retirer les gantsTechnique gant contre gant et
2)	Revêtir la blouse imperméable à manches longues	peau contre peau ; • Jeter à la poubelle.
	Bien attacher au cou et à la taille;Bien recouvrir les vêtements.	2) Hygiène des mains3) Retirer la blouse imperméable à manches longues
3)	 Mettre un masque de procédure Bien recouvrir le nez, la bouche et le menton avec le masque. 	 Détacher d'abord au niveau du cou, puis de la taille; Retirer sans en toucher la surface extérieure; Rouler en boule, surface
4)	Mettre la protection oculaire OU Mettre l'écran facial total (visière)	 intérieure vers l'extérieur; Jeter la blouse dans la poubelle à la fin de chaque utilisation ou si elle est souillée ou mouillée.
	Bien recouvrir le nez, la bouche et le menton avec le masque.	4) Hygiène des mains5) Retirer la protection oculaire
5)	Enfiler les gantsBien recouvrir les poignets de la blouse.	 Toucher seulement aux branches Jeter ou déposer dans un contenant pour retraitement, selon le cas; OU
		Retirer l'écran facial total (visière)
		 Toucher seulement l'élastique ou les branches.
		 6) Retirer le masque de procédure Toucher seulement les cordons ou les élastiques.
		7) <u>Hygiène des mains</u>

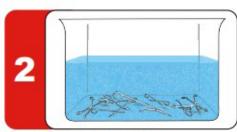
ANNEXE 2 : Affiche du pré-nettoyage des DM souillés réutilisables avec un doseur

Pré-nettoyage des dispositifs médicaux (DM) souillés réutilisables



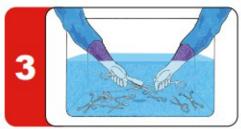


Pousser le bouton rouge du doseur vissé sur le robinet. Remplir l'évier d'eau tiède fraîchement préparée avec le détergent.



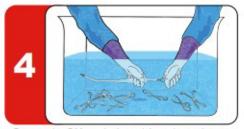
Immerger complètement les DM.

Faire tremper les DM pour un minimum de 2 à 5 minutes.

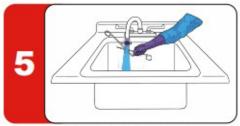


Nettoyer avec un linge doux non pelucheux trempé dans la solution enzymatique.

Brosser avec une brosse de nylon (au besoin)



Brosser les DM munis de cavités en les maintenant sous l'eau et irriguer tous les canaux, s'il y a lieu, avec la solution de trempage. Vider la solution de trempage quand le brossage est terminé.



Pousser le bouton noir du doseur vissé sur le robinet. Remplir l'évier avec de l'eau tiède fraîchement préparée. Immerger et rincer <u>abondamment</u> les DM. Il doit ne rester aucun résidu de détergent sur les DM.



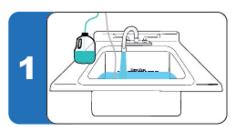


Centre Intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-dePonte Hontréal
Québec

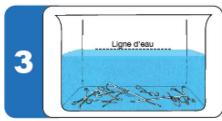
©

ANNEXE 3 : Affiche du pré-nettoyage des DM souillés réutilisables avec une pompe automatisée

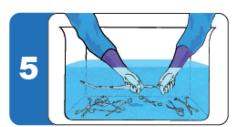
Pré-nettoyage des dispositifs médicaux (DM) souillés réutilisables



Remplir l'évier d'eau tiède fraîchement préparée jusqu'à la ligne de niveau d'eau.



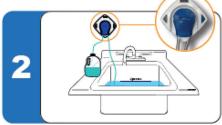
Immerger complètement les DM. Faire tremper les DM pour un minimum de 2 à 5 minutes.



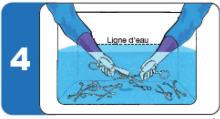
Brosser les DM munis de cavités en les maintenant sous l'eau et irriguertous les canaux, s'il y a lieu, avec la solution de trempage. Vider la solution de trempage quand le brossage est terminé.



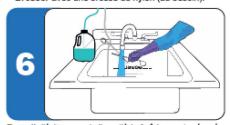
DSP-URDM Mai 2024



Appuyer sur le bouton de droite ou de gauche de la pompe automatisée pour activer le déversement du détergent dans l'eau.

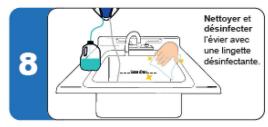


Nettoyer avec un linge doux non pelucheux trempé dans la solution enzymatique. Brosser avec une brosse de nylon (au besoin).



Remplir l'évier avec de l'eau tiède fraîchement préparée. Immerger et rincer abondamment les DM.





ANNEX 4 : Aide-mémoire - Pré-nettoyage des dispositifs médicaux

Aide-mémoire Pré-Nettoyage des dispositifs médicaux (DM)

HYGIÈNE DES MAINS





MASQUE DE



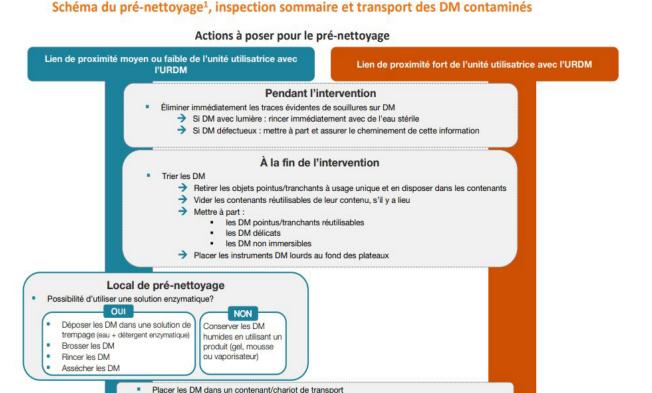


- Jeter les objets pointus/tranchants à usage unique dans un contenant à déchets biomédicaux rigide, de façon sécuritaire
- Désassembler les DM
- Vider les contenants réutilisables de leur contenu
- 4. Nettoyer et brosser les DM dans une solution enzymatique
- Rincer les DM avec de l'eau du robinet
- Assécher les DM avec un linge doux, propre et non pelucheux
- Disposer les DM dans le contenant fermé prévu au transport vers l'URDM





ANNEXE 5 : Schéma du pré-nettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés, actions à poser pour le pré-nettoyage



Le délai entre la fin de l'Intervention et le pré-nettoyage doit être le plus court possible, il ne doit pas dépasser une heure. Si ce délai est dépassé, un formulaire AH-223-1 doit être complété et une analyse doit être effectuée par les instances concernées afin de prévenir la récurrence d'un tel incident.

Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux

Durant le transport vers l'URDM

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/cerdm/schema-pre-nettoyage-dm-contamines-2019.pdf

Retirer les EPI et effectuer une hygiène des mains

Acheminer les DM vers l'URDM ou cueillette par PRDM